

Ville-Marie
Montréal 

SHDM 

 **MONTREAL**
VILLE UNESCO
DE DESIGN

CONCOURS D'IDÉES EN DESIGN URBAIN : PÔLE DU QUARTIER LATIN

Arrondissement de Ville-Marie

Ville de Montréal

30 mai 2012

RAPPORT DU JURY

PHD(a) PHILIPPE DROLET ARCHITECTE

Communiqué
Annonce des Lauréats

Objet : Annonce du Lauréat du Concours d'idées en design urbain- Pôle Quartier Latin- Ville de Montréal

Le 22 mai 2012, Montréal, - Le jury du concours d'idées en design urbain- Pôle Quartier Latin est heureux d'annoncer le lauréat du concours.

Le jury, présidé par M.Nik Luka et sa co-présidente Mme Monique Savoie composé également de M. Luc Couillard, Mme Isabelle R. Laliberté, M. Sylvain Villeneuve, M. Mark Poddubiuk, Mme Julie Saint-Arnault, et Mme Claire Néron-Dejean, s'est réuni le 14 et 15 mai dernier à Montréal en vue de la sélection des lauréats du concours. Les membres du jury tiennent à souligner la très grande qualité des projets qui ont été soumis par les concurrents et à se titre le jury, en plus de la désignation des lauréats, à désigné deux mentions.

La recommandation du Jury à l'arrondissement de Ville-Marie de la Ville de Montréal, à été établi de façon majoritaire et consensuelle et en conformité avec les documents du concours, désigne les projets et les professionnels suivants comme lauréat du concours d'idée du pôle Quartier Latin :

Lauréats : (ordre alphabétique)

Pour le volet A, architecture :

- **1947-0417 : Atelier Ville Architecture Paysage,**
Chargé de projet : Louis Paul Lemieux, architecte
- **2229-2222 : Poncelet- Boucher,**
Chargé de projet : Eric Boucher, architecte

Pour le volet B, aménagement :

- **3103-1403 : Atelier Ville Architecture Paysage,**
Chargé de projet : Louis Paul Lemieux, architecte
- **1977-7791 : Maxime Gagné, architecte**
Chargé de projet : Maxime Gagné, architecte
- **2011-0110 : WAA INC. Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc.**
Chargé de projet : Antoine Crépeau, architecte paysagiste

Mentions :

Pour le volet A, architecture :

- **0023-8732 : Groupe Leclerc Architecture + Design,**
Chargé de projet : Pierre Leclerc, architecte

Pour le volet B, aménagement :

- **4093-4920 : Les projets Lavigne + Zaraté inc.**
Chargé de projet : Jean François Lavigne, architecte

Je remercie tous ceux qui ont participé à ce processus de sélection!

Philippe Drolet, architecte, conseiller professionnel



Déroulement des journées de jury

Date : le lundi 14 et le mardi 15 mai 2012

Heure : 8 h30 à 16 h30

Lieu : **Salle du Conseil de l'arrondissement de Ville-Marie**

Personnes présentes :

Jury :

Président du jury:

- **M. Nik Luka**, professeur agrégé – School of Architecture + School of Urban Planning – Université McGill

Co-présidente du jury :

- **Mme Monique Savoie**, présidente fondatrice et directrice artistique – Société des arts technologiques
- **M. Luc Couillard**, conseiller en aménagement, service du développement et des opérations, Direction des transports, Ville de Montréal
- **Mme Isabelle R. Laliberté**, architecte et chargée de projets – Société d'habitation et de développement de Montréal
- **M. Sylvain Villeneuve**, urbaniste et chef de la division de l'urbanisme – Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises – Arrondissement de Ville-Marie.
- **M. Mark Poddubiuk**, architecte, L'OEUF et professeur, École de design de l'UQAM
- **Mme Julie Saint-Arnault**, architecte paysagiste – Vlan paysages
- **Mme Claire Néron-Dejean**, Directrice de projet en urbanisme chez BC2FP.

Conseiller professionnel :

- **M. Philippe Drolet**, architecte, conseiller professionnel

Assistante du conseiller professionnel

- **Mme Anouck Privat de Fortunié**, stagiaire en architecture

Observateurs:

- **M. Pierre-Étienne Gendron-Landry**, conseiller en aménagement, arrondissement de Ville-Marie

Personnes n'ayant pas participé à la tenue du jury :

- **Mme Marie-Josée Lacroix**, directrice du Bureau du design de la Ville de Montréal (Observatrice)
- **M. Raouf Boutros**, architecte – Raouf Boutros architecte

Lieu :

Salle du Conseil de l'arrondissement de Ville-Marie
Rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
Ville de Montréal

Date :

14 mai 2012
8h30-16h30

Analyse des propositions

8h30-8h45	Accueil
8h45-10h00	Visite du site avec les membres du jury comme faite auparavant avec les candidats
10h00-10h15	Pause
10h15-10h45	Présentation des membres du jury et discussions autour du déroulement des deux journées de jury
10h45-12h00	Analyse individuelle des propositions reçus
12h00-13h30 parcours	Diner, présentation des membres du jury et de leurs professionnels respectifs.
13h30-15h00	Analyse individuelle des propositions reçus et choix individuel en vue de la sélection des lauréats.
15h00-16h45	Analyse et discussions sur les propositions.
16h45	Compte tenu de l'absence de M. Raouf Boutros pour la première journée du jury et afin de ne pas occasionner de délai supplémentaires pour les travaux du jury, il est convenu que M.Boutros ne siègera pas sur le jury. Étant donné le nombre pair de membre de jury, le président du jury aura un vote prépondérant.
16h45	Fin de la rencontre

15 mai 2012

9h30-16h30

Sélection des lauréats

9h30-10h15

Accueil

10h15

Désignation du président du jury.

Suite à une proposition d'un membre du jury, Nik Luka est désigné désigner Mme ce qui à trait, publics du concours.

Le jury désire également Monique Savoie comme co-présidente en notamment, aux représentations

10h20-10h30

Analyse de conformité.

Le conseiller professionnel présente son rapport de conformité des propositions reçues. Certains projets présentes quelques variantes au niveau du contenu de la proposition. Un seul projet a été déposé sur un support informatique, autre que celui prescrit dans le règlement du concours. Le jury accepte toutes les propositions reçus compte tenu que les variantes énoncées par le conseiller professionnel n'ont pas eu d'incidences sur l'anonymat du concours et sur le type d'information soumis pour analyse au jury.

10h30-11h00

Analyse individuelle et reprise du vote individuel suite aux discussions de la première journée de jury

11h00-12h15

Revue des propositions du volet architecture et discussions de l'ensemble du jury. Certains projets sont éliminés.

12h15-13h30

Diner

13h30-15h00

Revue des propositions du volet aménagement et discussions par l'ensemble du jury. Certains projets sont éliminés

15h00-15h15

Pause

15h15-16h00

Désignation des lauréats pour le volet aménagement et le volet architecture. Le jury indique qu'il désire donner une mention pour chacun des volets.

16h00-16h30

Validation des principales observations du jury, notamment sur les éléments des propositions choisies à titre de lauréats en vue des suites à donner au concours.

16h30- 16h45

Conclusion du jury

16h30

Fin de la tenue du jury

Recommandations générales du jury,
en vue des suites données au concours

- **L'uniformisation des projets** qui semblent dans certaines propositions parfois manquer d'originalité : Il a été suggéré qu'il serait intéressant de faire appel à un plus large bassin de concepteurs incluant des stagiaires et des intervenants extérieurs, du milieu social ou artistique pour bonifier la démarche et de se questionner également face aux rendus visuels et aux présentations des projets qui pourraient intégrer les nouvelles technologies.
- Parfois certains projets paraissent un peu éloignés de la **réalité du quartier**, de la population que l'on y trouve et des jeunes entrepreneurs qui pourront s'intéresser à habiter le quartier mais aussi de la **temporalité** du quartier, des saisons, des différentes **appropriations** du quartier de jour ou de nuit, ect... Tous les potentiels du quartier doivent être abordés.
- La question de la **circulation** est aussi importante. Il paraît surprenant que dans une majorité des projets les voitures soient supprimées et non intégrées, le but n'étant pas de saturer le quartier mais de trouver un **équilibre entre les différents modes de transports**.
- Le jury a questionné l'**intégration des différents pôles importants d'activités ou de vie** (comme les Habitations Jeanne-Mance par exemple) : Comment les fonctions ou espaces peuvent **cohabiter** ?
- Trouver un terrain d'entente pour se **partager l'espace public** : comment allier l'économie de la nuit, à la sécurité ? Comment **apporter des services** tels que des toilettes publiques, des petits commerces de rue (alimentation rapide...) adaptés à la population du quartier ; incitant ainsi l'appropriation par une plus grande diversité de population.
- **Anticiper la mutation des espaces publics** dans le temps en rendant le quartier accessible à tout le monde.
- Trouver un équilibre entre les commerces et l'habitation (densification), des **espaces adaptés aux différents usages**.
- Comprendre l'importance de l'intervention du public, en **sortant du cadre traditionnel**, réussir à répondre à une demande ; celle de la population, tout en **anticipant le devenir du quartier**. Sortir du cadre d'aménagement afin de répondre à la demande actuelle et future du quartier, dans un contexte où les modes d'appropriation de l'espace public tendent à changer.
- **Valoriser les projets pilotes**, tester à petites échelles pour pouvoir par la suite l'adapter à une plus grande échelle.
- Comment **amener des services** et réanimer le quartier quel que soit l'heure de la journée ou de la nuit.
- **Se poser la question de la diffusion, les projets ont une richesse mais les**

débats qu'ils soulèvent par la suite en ont tout autant.

Recommandations spécifiques du jury par projet sélectionné
Volet A, Architecture

1947-0417, Atelier Ville Architecture Paysage

Chargé de projet, Louis Paul Lemieux, architecte

TITRE DU PROJET : DÉAMBULATIONS

Le jury a apprécié :

Le potentiel et la diversité des typologies proposées.
L'innovation du caractère résidentiel en relation avec les espaces polyvalents.
Le potentiel de consolidation des espaces existants, notamment entre le boulevard de Maisonneuve et la rue de Boisbriand.
La qualité des espaces interstitiels qui peuvent devenir des lieux où il fait bon vivre : le séjour par rapport au lieu diurne.

Le jury a questionné (point de réserve):

Les différentes implantations proposées et leur intégration au contexte, notamment quant au lien avec les institutions du Quartier des spectacles : questions d'achalandage et nuisances par le bruit par rapport aux logements existants des Habitations Jeanne-Mance.
Le type d'occupant, notamment quant à la présence de famille, dans ce secteur spécifique de la ville : est-ce véritablement un milieu de vie propice pour les ménages avec enfants ?

Le jury à suggéré (comme piste lors des suites données au concours) :

De valider le potentiel de diversification de typologie.
De valider différentes implantations spécifiques.
De confirmer la qualité innovatrice des résidences et de leur lien avec les espaces polyvalents.

2229-2222, Poncelet- Boucher

Chargé de projet, Eric Boucher, architecte

TITRE DU PROJET : MON QUARTIER

Le jury a apprécié :

Le potentiel que présente le projet comme base d'une typologie avec une grande diversité de logements-type.
La volonté de concilier travail et habitation dans une même unité.
Le potentiel du développement des espaces de travail en relation avec la rue.
La sensibilité quant à l'importance de l'ensoleillement dans le projet.
La possibilité d'en faire un projet pilote de typologie pour une clientèle spécifique, notamment pour de jeune entrepreneur ayant besoin d'une interface avec la rue et l'envie de vivre sur leur lieu de travail.

Le jury a questionné (point de réserve):

L'aspect trop générique de la proposition par rapport à la question de l'implantation qui peut s'avérer complexe à implanter en raison de la morphologie du secteur, surtout les dimensions des îlots.

La nature des occupants potentiels : l'absence de lien avec la proposition et les occupants potentiels.

La densité et la rentabilité de la proposition pour le secteur ciblé : la proposition ne semble pas proposer une densité assez élevée pour ce quartier central.

L'appui sur la notion du sentiment d'appartenance au quartier étant donné la qualité générique de la proposition

La nature des accès privés sur chaque habitation.

Le jury a suggéré (comme piste lors des suites données au concours) :

D'adapter la proposition à des sites plus concrets en remettant en question le gabarit

D'inclure plus de mixité fonctionnelle.

Un travail sur la verticalité, et la relation entre des espaces de services commerciaux, des espaces de production et de travail et des espaces résidentiels.

D'envisager une étude d'implantation sur l'îlot Voyageur.

Recommandations spécifiques du jury par projet sélectionné
Volet B, Aménagement

3103-1403, Atelier Ville Architecture Paysage

Chargé de projet, Louis Paul Lemieux, architecte

TITRE DU PROJET : PARTAGES

Le jury a apprécié :

La grande qualité des ambiances proposées du quartier, dont la « voile temporaire » dialoguant avec les deux églises, offrant un espace spectacle.

Le réalisme des interventions proposés et leur potentiel de faisabilité à court terme.

La sensibilité à l'atmosphère des lieux ainsi que la recherche des aménagements en fonction de la temporalité (jour et nuit, semaine et fin de semaine, saisons ...)

Le souci de l'histoire du lieu et la sensibilité au patrimoine urbain existant.

La présence du pavillon d'accueil à l'intersection des rues Berri et De Maisonneuve.

Le jury a questionné (point de réserve):

Le volet de la mixité des transports ainsi que leur potentiel de cohabitation.

L'accumulation de propositions isolées et par conséquent l'absence de proposition plus globale par la production d'un plan d'ensemble plus élaboré.

Le jury a suggéré (comme piste lors des suites données au concours) :

D'approfondir les recherches au sujet des modes de transport et de leur partage des voies publiques.

La consolidation de l'approche en regard du plan d'ensemble du quartier.

1977-7791, Maxime Gagné, architecte

Chargé de projet: Maxime Gagné, Architecte

TITRE DU PROJET : SOUS LES PAVÉS LA LUMIERE

Le jury a apprécié :

L'image conceptuelle de la force qui soulève le sol, révélatrice de l'activité humaine souterraine.

Le potentiel qu'offre la qualité des aménagements au sol.

Le potentiel des liens entre les activités et les espaces souterrains et la rue.

La force du geste, qui incite la grande institution (entre autre l'UQAM) à investir les espaces extérieurs.

La qualité des interventions dans le respect des bâtiments existants.

Le jury a questionné (point de réserve):

La matérialité proposée en regard du souci de pérennité et d'entretien.

La qualité des aménagements au sol en termes de traitement.

Le jury a suggéré (comme piste lors des suites données au concours) :

De consolider le travail au périmètre du lieu névralgique qu'est l'UQAM.

De développer davantage les liens verticaux qu'appelle l'image conceptuelle révélatrice de l'activité humaine qui émane du sol.

De préciser la mixité et l'utilisation des voies de circulation et leur partage par les différents usagers.

Recommandations spécifiques du jury par projet sélectionné
Volet B, Aménagement (suite)

2011-0110, WAA INC. Williams, Asselin, Ackaoui et associés

Chargé de projet, Antoine Crépeau, architecte paysagiste

TITRE DU PROJET : TRASTAFOLI

Le jury a apprécié :

- Le potentiel de l'aménagement, notamment du côté du secteur ouest et de la rue Saint-Denis (avec l'idée d'un salon urbain : très attirant)
- Le potentiel qu'offre l'aménagement en regard de la dynamique jour/ nuit.
- La qualité ludique de l'approche.
- La place du citoyen au cœur du projet.
- Le travail avec l'eau et les choix des couleurs proposées.

Le jury a questionné (point de réserve):

- Le travail à grande échelle de transformation du parc Émilie-Gamelin sans égard à la proposition artistique de l'architecte et artiste-concepteur Melvin Charney alors que le parc fonctionne assez bien actuellement, ayant besoin de peaufinage seulement.
- Le gabarit trop faible du cadre bâti proposé sur le front Maisonneuve du parc Émilie-Gamelin et l'ajout d'une autre place "verger" adjacente.
- L'encastrement en contrebas du parc Émilie-Gamelin qui ne renforce pas l'animation de ce parc.
- La pertinence de mettre un terrain de sport dans le parc Émilie-Gamelin ainsi que le souci que la proposition suggère de réduire l'aspect mixte de la population du quartier en excluant les itinérants du parc.

Le jury a suggéré (comme piste lors des suites données au concours) :

- De poursuivre le traitement de la rue Saint-Denis au delà du boulevard Maisonneuve, entre autre jusqu'au futur quartier de la santé (CHUM).
- De travailler des interventions sur le parc Émilie-Gamelin de façon plus « chirurgicale » ou minutieuse sur l'existant, tout en maintenant possiblement des zones d'activités urbaines sportives et/ou de jeux (ex : skateboard)
- De revoir la présence du front urbain « du marché et du verger » en dialogue ou relation avec les espaces adjacents.
- Proposer une implantation qui encadre le parc Émilie-Gamelin avec un gabarit de bâtiment plus important du côté du boulevard de Maisonneuve afin de renforcer la relation et l'animation urbaine sur le parc.

Recommandations du jury
Mentions

Mention du jury volet A, Architecture :

0023-8732, Groupe Leclerc architecture + Design

Chargé de projet, Pierre Leclerc, architecte

TITRE DU PROJET : LA LOGE

Le jury a apprécié :

Le respect du socle, et l'imagerie novatrice.

Le grain de folie dans le projet assumant le quartier dans lequel il est implanté.

Une architecture unique et sculpturale qui offre une réflexion sur l'économie de la nuit et le résidentiel.

Mention du jury volet B, aménagement :

4093-4920, Les projets Lavigne + Zaraté

Chargé de projet, Jean François Lavigne, Architecte

TITRE DU PROJET : ÉCLOSION

Le jury a apprécié :

La prise en compte de la sécurité du piéton.

Le travail sur les mobilités mais aussi sur la temporalité avec l'évolution de l'occupation de la rue en fonction de l'heure.

La simplicité des interventions proposées.

Fin du rapport du jury

30 mai 2012

M. Philippe Drolet, architecte, conseiller professionnel

Mme Anouck Privat de Fortunié